

PROCESSUS DE PRÉVENTION DES SINISTRES

Effectuer une prévention des sinistres efficace peut sembler complexe à première vue, mais il existe une méthode éprouvée et efficiente pour établir votre plan d'action. Celle-ci ne comporte que quatre étapes et vous devez vous assurer de les respecter pour arriver à bien réduire vos sinistres.

ÉTAPES DU PROCESSUS

1. DÉCOUVERTE ET IDENTIFICATION

Pouvoir déceler et rapporter les risques. Faites l'inventaire des différents risques présents sur votre territoire et répertoriez-les dans un registre. Pour vous assurer d'un portrait fidèle, impliquez vos employés : ils sont au fait des risques présents dans leurs champs d'action respectifs. Diverses techniques existent pour inventorier vos principaux risques :

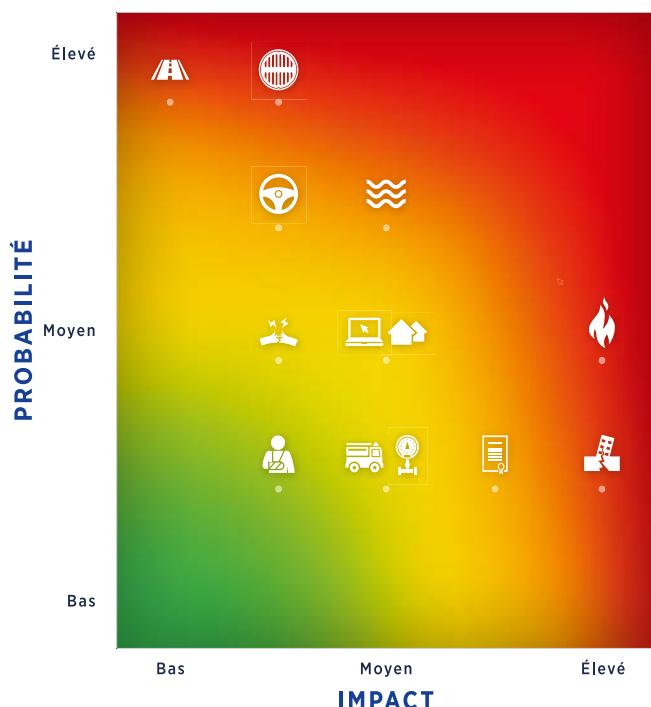
- › Audit
- › Analyse de scénarios
- › Table de travail
- › Groupe de discussion
- › Etc.

2. MESURE ET ANALYSE

Savoir évaluer la fréquence et la sévérité des risques.

Vous avez maintenant un portrait sommaire des risques existants dans votre organisation. Vous pouvez en faire une analyse quantitative selon deux paramètres : la probabilité (fréquence) et la gravité (sévérité). Cette analyse quantitative permet de prioriser les actions à mettre en place pour réduire les risques de sinistre. Nous avons mis sur pied une cartographie des risques municipaux pour vous aider dans cette démarche.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES



SINISTRES COUVERTS	IMPACT	PROBABILITÉ
Incendie	5	3
Effondrement	5	2
Refoulement d'égout	2	5
Dommage par l'eau	3	4
Urbanisme	3	3
Cyberrisque	3	3
Adjudication de contrat	4	2
Perte de contrôle automobile	2	4
Combat Incendie	3	2
Installations sous pression	3	2
Bris d'installations utilitaires	2	3
Chaussée	1	5
Préjudice corporel	2	2

ÉTAPES DU PROCESSUS (SUITE)

3. PRÉVENTION DES SINISTRES

Élaborer des mesures préventives. Après l'analyse des risques viennent les décisions sur la façon de prévenir les sinistres. Typiquement, il y a quatre étapes à respecter :

- Analysez les options de mesures préventives en fonction de leurs coûts et de leur efficacité.
- Choisissez une ou plusieurs options en fonction de vos objectifs :
 - a) Éviter ou éliminer le risque de sinistre;
 - b) Réduire sa probabilité et/ou sa gravité;
 - c) Transférer le risque (mandat à un tiers ou couverture d'assurance);
 - d) Accepter le risque tel quel;
 - e) Exploiter le risque (lorsqu'il peut s'avérer positif).
- Implanter les solutions et les mesures retenues.
- Contrôlez l'efficacité des mesures.

4. SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Faire les suivis et évaluer l'efficacité. Il est nécessaire de mesurer régulièrement l'efficacité du plan d'action et des mesures préventives implantées pour éviter que les mesures soient mal appliquées ou encore si elles deviennent désuètes avec le temps.

Pour toute question à ce sujet, contactez notre [équipe de la prévention des sinistres](#).